

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 mai 1995

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

ASSURANCE-MALADIE ET SERVICES DE SANTÉ

Mme Margaret Bridgman (Surrey-Nord, Réf.) propose:

Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait envisager d'accorder plus de latitude aux provinces au chapitre de l'assurance-maladie et des services de santé.

—Monsieur le Président, ce que je demande dans ma motion est très simple. Le Parti réformiste, à l'instar des autres partis politiques et de tous les Canadiens, dont ceux qui travaillent dans le domaine de la santé et, bien sûr, les premiers ministres des provinces, reconnaît qu'aux termes de la Constitution, la responsabilité en matière d'assurance-maladie et de services de santé a été déléguée aux provinces.

Étant donné que la responsabilité en matière d'assurance-maladie et de prestation de services de santé a été déléguée aux provinces, je demande qu'on leur donne les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de cette responsabilité.

Il est aisé de déléguer une tâche, il est beaucoup plus difficile de renoncer au droit de regard sur la façon dont on s'en acquitte. À moins que le délégant, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, ne veuille lui-même concevoir un régime, le mettre à jour lorsque besoin est et en autoriser chaque élément avant qu'il ne soit mis en oeuvre, ce qui est impossible, il doit être prêt à déléguer certains pouvoirs et, afin d'obtenir ce qu'il désire, à préciser ce que les provinces doivent accomplir et selon quelles normes ainsi que les éléments ou les principes qu'elles doivent respecter. Il doit ensuite donner aux provinces les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de cette tâche.

En tant que gouvernement national, nous pouvons imposer des lignes directrices, des normes ou des principes, comme on voudra les appeler — ou les deux — par voie législative. C'est ce que nous avons fait à l'aide de la Loi canadienne sur la santé. Nous avons établi cinq principes fondamentaux que chaque province doit suivre dans son approche de l'assurance-maladie et des

services de santé. Ces principes sont l'accessibilité, l'intégralité, la transférabilité, l'administration publique et l'universalité.

Le Parti réformiste est d'avis que ces principes nationaux sont valables. Le problème ne réside pas dans les principes eux-mêmes mais dans la description ou définition qui les accompagne. Par exemple, la définition que la loi donne de l'accessibilité ne comprend qu'un aspect de ce que peut signifier l'accès aux soins de santé, en fonction de la capacité de payer. C'est louable puisque cela permet à tous les Canadiens, quelle que soit leur situation financière, de recevoir des soins de santé.

• (1110)

Toutefois, un autre aspect de l'accès est de savoir dans quel délai pourra avoir lieu l'accès réel au traitement que requiert un état médical donné. Je veux parler maintenant de l'opportunité des soins d'un point de vue clinique ou médical. Il arrive, par exemple, qu'une personne qui a besoin d'une hanche artificielle ou qui constate la présence d'une masse suspecte sur son corps doive attendre des semaines, parfois des mois, avant d'avoir accès à un traitement. L'accès aux soins pour un état médical ou clinique particulier est extrêmement important, c'est en quelque sorte le point qui empêche le reste de filer.

Dans bien des cas, une intervention précoce évite beaucoup d'anxiété et de douleur à la personne et économise de l'argent à long terme, étant donné qu'on s'attaque à la maladie à un stade moins avancé que si l'on avait attendu des semaines ou des mois.

La Loi canadienne sur la santé présente d'autres problèmes. Elle contient des articles restrictifs qui sont une source de difficultés. Il y a, par exemple, la transférabilité.

Ces problèmes doivent être examinés et résolus. La loi a besoin d'être révisée et mise à jour, afin de donner une plus grande souplesse aux provinces, non seulement dans l'administration et la gestion des services, mais aussi dans l'interprétation des cinq grands principes eux-mêmes. La décentralisation de l'autorité doit jouer un rôle beaucoup plus grand dans notre système de santé si l'on veut le préserver.

Dans le *Financial Post* du 22 avril de cette année, il y avait un article signé Alan Toulon et intitulé «La décentralisation plaît au désir de contrôle des Canadiens». Alan Toulon dit que les Canadiens veulent plus de contrôle sur les choses qui les touchent directement, et les gouvernements à tous les niveaux ressentent les pressions de cette opinion publique.

Il cite également dans son article un homme d'affaires bien connu du Québec, André Bérard, président et directeur général